

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_103

Séance du lundi 28 septembre 2020

Membres en exercice : 19	Date de la convocation: 22/09/2020
Présents : 18	<i>L'an deux mille vingt et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i>
Votants: 19	
Pour : 18	
Contre : 0	<u>Présents</u> : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES
Secrétaire de séance: Fabienne PUCHERAL MOLINES	<u>Représentés</u> : Thibaud MALGOUYRES par Mathieu PUCHERAL
	<u>Excusés</u> :
	<u>Absents</u> :

Objet: Adhésion de la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère au Syndicat mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique (A.GE.D.I.) - DE_2020_103

Monsieur MAURIN, maire, expose aux membres du conseil municipal, que la collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVER les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « *Agence de Gestion et de Développement Informatique* » A.GE.D.I.
- ADHERER au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- CHARGER Monsieur MAURIN, maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- DESIGNER Mme Sophie BOISSIER, conseillère municipale domicilié à 12 route de palhassa - La Brousse, Fraissinet de Lozère, 48220 Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, boissiersophie12@gmail.com, 06 68 89 96 56, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- DESIGNER Mme Clara ARBOUSSET, Conseillère municipale domiciliée à Masméjean Haut, St Maurice de Ventalon, 48220 PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE, comme déléguée suppléante.
- PREVOIR au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert
Les jours, mois et an que ci-dessus

Stephan MAURIN

